

Monsieur le Directeur Général,

Ce jour, 6 juin 2013, les personnels du site de Sainte Anne à Marseille étaient regroupés devant le site pour exprimer fortement leur opposition au déménagement du Pôle Contrôle Expertise prévu ce jour.

Devant cette forte mobilisation la direction locale est venue sur place rencontrer les agents avec deux propositions : pas de déménagement ce jour et une audience pour mettre “ tout sur la table ”.

Après avoir reçu l'assurance directoriale que toutes les questions seraient abordées, y compris celles tenant au déménagement du pôle de contrôle et d'expertise de Ste Anne, les agents ont décidé d'assister à cette audience en présence de leurs organisations syndicales.

Ils ont pu se rendre compte, quelques instants après le début de la réunion, que le dialogue social et la volonté d'ouverture qui le matin même semblait prévaloir de la part de l'administration n'étaient qu'affichage.

En effet, à des questions simples ne devant donner lieu qu'à des réponses précises, n'ont été apportées que des demi réponses confuses, voire pas de réponse du tout.

Il a fallu notamment plus d'une heure pour que l'administration, oppose une fin de non recevoir radicale à notre demande de moratoire sur les déménagements en cours ou à venir, notamment pour ce qui concerne le pôle CE.

Pourtant, suite à notre question le 15 novembre, lors de votre venue à Marseille, vous aviez répondu que l'ensemble du contrôle fiscal installé sur le site de Sainte Anne ne subirait pas de déménagement.

Que l'on sache, un pôle CE fait par définition partie du pôle fiscal.

C'est non seulement contraire à vos engagements, mais encore à toute forme de logique la plus élémentaire.

Par ailleurs, en même temps que vous nous annonciez la suspension de la vente du site, vous persistiez à vouloir transférer rue Borde les SIE et SIP 7/9/10.

Depuis quatre ans maintenant nous expliquons que le transfert des SIP-SIE 7/9/10 à Borde en plus des SIP-SIE qui y sont déjà, à savoir 1/5/6/8, est une aberration.

Cette concentration de services regroupe, en plus des personnels, plus de la moitié des contribuables de la deuxième ville de France, dans des locaux fondamentalement inadaptés.

Depuis l'instauration de la RGPP, la ville de Marseille est passée de 17 sites et postes DGI-CP à 4 sites DGFIP. Plusieurs postes et sites ont été ou sont en vente ou rendus à leur propriétaire.

Il est temps d'arrêter et de conserver à Sainte Anne les services qui y sont implantés.

En revanche, nous proposons que par exemple, soit examinée l'éventualité d'un transfert, rue Borde, de deux gros services de la DRFIP, à savoir la RFMAP et Marseille Amendes, qui sont déjà à proximité de la rue Borde dans des locaux loués dans le parc privé et qui coûtent environ un demi million d'euro par an au contribuable.

Nous proposons également que soit examinée la possibilité d'installer à Sainte Anne d'autres services administratifs. En effet, même en conservant les services qui y sont aujourd'hui, il reste encore de la place pour bien du monde à Ste Anne.

Les personnels et leurs représentants renouvellent ici leur demande d'arrêter les transferts des SIE, SIP, PCE et France Domaines et de réunir une table ronde avec tous les acteurs concernés par l'avenir de ce site et éventuellement de vous rencontrer à cet effet.